

Sujet : [INTERNET] ISDI dossier N°IC-20-082
De : Haras du Parisis <harasduparisis@gmail.com>
Date : 09/01/2021 18:25
Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Veillez trouver en PJ mes observations destinées à être publiées sur le site de la préfecture dans le dossier cité en objet, il n'était pas dans mon intention de faire publier celles de mon précédent mail.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Edith COLOT



Haras du Parisis
Chemin du haras
95190 Fontenay en Parisis
Côté Poneys :
06 70 58 92 66 (pas de SMS svp)
09 66 87 03 19
harasduparisis@gmail.com

— Pièces jointes : _____

Observations projet ISDI FONTENAY en PARISIS.pdf

30 octets

Edith COLOT
Chemin du Haras
95190 FONTENAY EN PARISIS
Colot.edith@gmail.com
Cogérante de l'EARL Jean-Marie COLOT

Le 9 janvier 2021

Monsieur le préfet,

Ce courrier pour exprimer mon opposition totale au projet d'ISDI déposé par la société ENVIRONNEMENT TP sur la commune de FONTENAY en PARISIS. ISDI référence IC-20-082.

Je m'exprime en mon nom, habitante de Fontenay en Parisis dont l'habitation est dans la zone des 100 mètres de l'ISDI, au nom de mon époux JEAN-LOUIS COLOT et en tant que cogérante de l'EARL Jean-Marie COLOT, "HARAS du PARISIS", écurie de sport et poney club jouxtant le projet. Ingénieur agronome, je me suis personnellement investie depuis une cinquantaine d'années avec mon époux Jean-Louis COLOT dans la filière équestre, en tant que professionnelle comme en tant que bénévole au service de la profession. (Instances fédérales, commissions paritaires, formations professionnelles, jurys). Notre fils Jean-Marie COLOT a repris la suite dans la profession en s'installant à FONTENAY en PARISIS en 2011. Nous continuons à l'accompagner dans sa démarche et je suis encore cogérante de sa société EARL JM COLOT / HARAS DU PARISIS ;

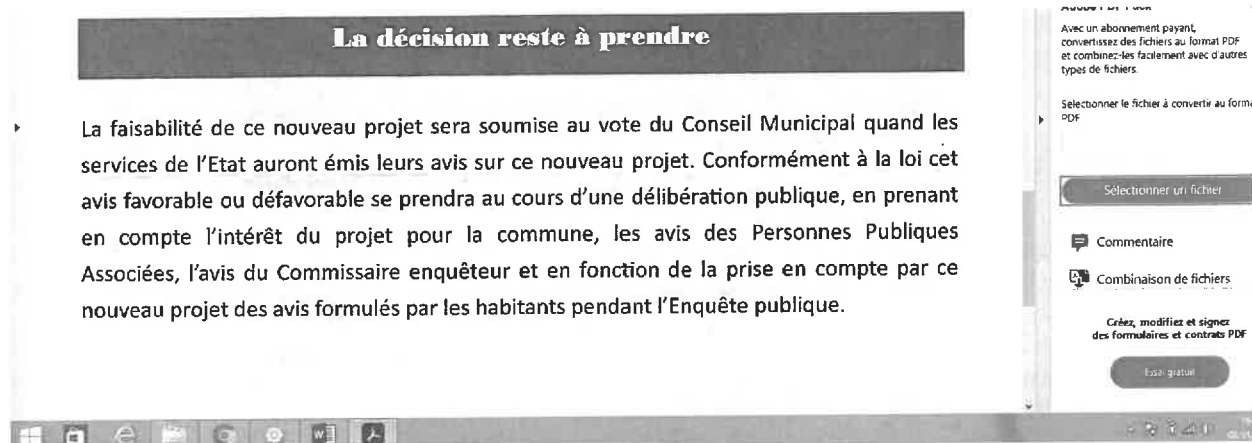
Dans un premier temps je vous remercie de bien vouloir noter qu'en tant que centre équestre (ERP à vocation sportive) **nous ne sommes absolument pas associés à ce projet privé, mais que notre activité est au contraire mise en danger par les 6 ans de travaux envisagés.**

Vous pouvez constater sur le site que ce projet suscite une levée de boucliers et que les soutiens apportés sont je dirais « hors sujet », ne parlant en aucun cas de l'ISDI mais uniquement du « Pôle équestre » à venir : à se demander s'ils ignorent la nécessité financière de cette ISDI. Ils sont très rarement du village et dans ce cas n'auront en aucun cas à subir les conséquences de cette ISDI. Les habitants du village sont très majoritairement contre l'ISDI.. Les parents ou cavaliers fréquentant le HARAS du PARISIS, pourtant passionnés d'équitation y sont aussi opposés.

PETIT HISTORIQUE :

Du 12 juin au 18 juillet 2019 une enquête publique pour modification du PLU a eu lieu sur notre commune pour permettre sur certaines parcelles un rehaussement de terrain et l'accueil de déchets inertes. De nombreux Fontenaysiens se sont exprimés contre ce projet, et la commissaire enquêtrice a émis un avis défavorable. La même année, un premier dossier d'ISDI a été déposé en préfecture. Même réactions négatives de la population de Fontenay en Parisis et des associations environnementales.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire de Fontenay en Parisis rassure ses administrés :
(Extraits de l'information communale)



En fait nous n'avons pas connu d'autre consultation, pas d'autre avis des services de l'état et au mépris de toutes les oppositions, le 7 décembre 2020, à notre grande stupeur, la modification du PLU a été votée en conseil municipal sans modification notable. Un nouveau projet d'ISDI avait été déposé en préfecture le 25 septembre 2020 sans même attendre la modification du PLU.

L'ISDI

Différents éléments me paraissent des inconvénients majeurs à ce projet ou insuffisamment précisés.

LA MODIFICATION DU PAYSAGE

Très difficile à appréhender sur les documents mis à notre disposition, ils semblent approximatifs et incomplets : Je n'ai pas trouvé de représentation de l'entrée du site prévue pour les camions non plus que de représentations plein sud du nouveau paysage effectuées à partir du centre de loisir, du poney club, du stade ou du rond-point de l'entrée de Fontenay. D'après les cotes de surélévations, le paysage vu de ces endroits-là sera pourtant fortement modifié, sans doute aussi l'exposition au soleil.

L'EVACUATION DES EAUX DE RUISSELEMENT

Les eaux de ruissellement « seront récupérées dans des fossés périphériques situés en bordure du site » Est-ce suffisant compte tenu de l'évolution du climat et de la tendance aux pluies de plus en plus violentes ?

Quid des eaux arrivant de la butte située au-dessus de l'A104 ? Un dénivelé très important nécessite certainement pour la sécurité de cette voie à forte circulation des dispositifs spécifiques.

Et quel programme pendant les 6 ans des travaux ?

LES RISQUES DE POLLUTION PAR DES PRODUITS TOXIQUES

La société ENVIRONNEMENT TP souhaite accueillir des déblais « de différents sites d'Ile de France ». La quantité délirante de déchets à enfouir en provenance des travaux du Grand Paris, inertes ou polluants, génère un marché en inflation, d'où je pense une très grande importance à accorder au contrôle de toxicité des déchets entrants. La technicité de ces contrôles est de plus en plus fine. Trois à cinq salariés sont prévus par le porteur du projet pour la réception, la surveillance du déchargement et le régilage des déchets selon le plan d'exploitation. A chacune de ces étapes, l'absence de toxicité doit être évaluée d'une façon ou d'une autre, avec en plus un contrôle de traçabilité à l'entrée. Avec une amplitude horaire journalière de 11 heures d'ouverture, le nombre de personnes pour au minimum 3 postes fixes me paraît sous-évalué.

Si la moindre substance toxique arrive sur le site sans être repérée, elle peut être entraînée par la première pluie et atteindre des zones à protéger. La société ENVIRONNEMENT TP, dont le traitement des déchets n'est pas le cœur de métier, disposera-t-elle du personnel en quantité et de qualification suffisante ?

LES NUISANCES IMMÉDIATES POUR LES RIVERAINS :

Elles sont malheureusement faciles à énoncer :

Poussières, malgré l'arrosage, que se passera-t-il en cas de sécheresse et d'interdiction d'arrosage comme ces dernières années alors que les retenues d'eau seront rapidement épuisées ?

Pollution sonore : bruits des poids lourds, des déchargements, rechargements, nouveau déchargement, régalinge déchets bruits des engins de chantier, bip bip des reculs.

Accès et trafic : Même avec une entrée en sortie de Francilienne (sans qu'aucun document n'en certifie pour l'instant la réalité) les camions devront pour la sortie au pire faire demi-tour au rond-point d'entrée de Fontenay en Paris, au mieux emprunter directement le rond-point d'accès à la Francilienne. Comment imaginer ce fonctionnement alors que la route en provenance de MAREIL EN FRANCE ainsi que la D10 entre les deux ronds-points sont saturées tous les matins ? Il n'y a dans le dossier aucun engagement FERME du service des routes pour un aménagement opérationnel. 67 camions au bas mot, cela fait 134 trajets; Que se passera-t-il s'il y a le moindre blocage à l'entrée du site ? Une file d'attente sur la bretelle de sortie de la Francilienne.

LES RIVERAINS LES PLUS PROCHES SONT TROIS ERP, dont deux de type A (Stade et centre équestre) et une de type R (accueil de loisir de la commune). Comment concevoir d'imposer aux enfants et sportifs fréquentant ces établissements un tel environnement, une telle pollution, pendant 6 années ?

LA SÉCURITÉ

La sécurité routière est déjà largement impactée par la localisation du projet.
Que dire de la sécurité des pratiquants du centre équestre ?

La carrière du centre équestre ainsi que les écuries se situent dans la « zone de 35 mètres » de l'ISDI (Voir RDMCIF02450-01 - PJ3 ok - format : PDF  - 12,61 Mb)



De plus la zone de déchargement des camions est prévue à quelques dizaines de mètres de la « carrière » du centre équestre, zone d'évolution des chevaux et des poneys en plein air.

Non seulement le vacarme ne saurait être compatible avec une pratique sportive « nature » mais de plus **les problèmes de sécurité sont INCONTOURNABLES.**

Les chevaux et poneys sont des herbivores, animaux « de fuite » : celle-ci a assuré leur sauvegarde au fil des millénaires. A chaque déchargement il faut imaginer les risques de chute grave des enfants voir même des cavaliers d'expérience avec de jeunes chevaux en cours de dressage. Qui serait responsable ? Les deux activités sont incompatibles.

Notre activité tourne essentiellement autour de l'apprentissage de l'équitation sur poney et sur l'accueil et la formation de chevaux de sport : 200 licenciés en 2020 dont 150 enfants du poney club, plus en 2019 environ 350 enfants accueillis dans le cadre scolaire, de mars à juin, en 14 classes.

Les dégâts à notre niveau sont dramatiques : Une exploitation en moins, 5 salariés au chômage, 2 exploitants sur la touche, 150 enfants privés d'un sport d'extérieur qui a beaucoup apporté à la sortie du

confinement, abandon des projets pour les écoles alentour, ... les poneys clubs sont à la fois un outil de développement des territoires et une école de citoyenneté.
De plus nous sommes exploitants sur les parcelles 228 et 381 au titre d'un bail que nous revendiquons.
Cf la page 14 du dossier "PJ B page 1 à 50 - format : PDF   - 6,78 Mb"

PARLONS MAINTENANT DU STADE EQUESTRE

INTERET POUR LES FONTENAYSIENS ?

Contrairement à ce que mettent en avant quelques partisans du stade, **il sera fermé aux Fontenaysiens en dehors des périodes évènementielles**, et ne présentera donc aucun intérêt au quotidien pour le village. Le projet reste un projet privé.

NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LES MANIFESTATIONS EQUESTRES

Une compétition de niveau national, pour qu'elle soit « rentable » nécessite une importante participation de chevaux et cavaliers. 300 à 350 engagements par jour, soit 200 à 250 chevaux e le nombre de camions à l'avenant. Le déroulement est de cet ordre pour une compétition se déroulant classiquement du vendredi au dimanche inclus :

Mardi ou Mercredi

- Arrivée des 200 boxes démontables, et des stands des partenaires ou sponsors
- Arrivée des fourrages
- Montage des boxes démontables,

Jeudi :

- Arrivée des chevaux et des cavaliers, ceux-ci ont le plus souvent des «home car » dans leur camion et vivent sur place la durée du concours.
- Installation des obstacles

Vendredi, samedi et dimanche :

- début des épreuves souvent vers 8 heures, parfois plus tôt en été, hauts parleurs à fond.
Ambiance assurée, fin des épreuves en fonction du nombre d'engagés.

Dimanche soir

- Départ des chevaux et des cavaliers

Lundi et mardi :

- départ des boxes démontables, des stands et enlèvement du fumier généré.

Les plus anciens parmi les cavaliers se souviendront de l'échec cuisant du stade équestre départemental de CERGY PONTOISE, qui a dû être abandonné à cause des nuisances occasionnées aux riverains.

Par ailleurs les jeux de 2024 me paraissent un peu trop proches pour qu'une équipe nationale de CSO puisse profiter d'une sérénité suffisante.

ÉCOLOGIE ET BIODIVERSITÉ ?

En réalité, où se situe l'apport de biodiversité en remplaçant des prés où vivent des chevaux, des lièvres, des abeilles, par des prés à mouton et des parkings ? où se situe l'apport environnemental en remplaçant des grandes cultures par des carrières de travail pour les chevaux ?

TOUS CES ARGUMENTS M'AMÈNENT, MONSIEUR LE PRÉFET, A VOUS DEMANDER DE BIEN VOULOIR VOUS OPPOSER A CE PROJET PRIVÉ, PORTEUR DE RISQUES, D'INSÉCURITÉ, DESTRUCTEUR D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EXISTANTE et SANS VÉRITABLE INTÉRÊT POUR LE VILLAGE OU L'ENVIRONNEMENT .
--